



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

PROFIL DE COMPÉTENCES

Adjoints de laboratoire médical

Compétences nécessaires aux adjoints
de laboratoire médical de premier échelon

FÉVRIER 2007

~ Date d'entrée en vigueur : examens de juin 2009 ~
Les changements et les additions sont soulignés en gris

Code de conduite professionnelle

- La vocation des professionnels de laboratoire médical consiste à satisfaire les besoins du public au niveau des soins de santé. Le bien-être du patient et le respect de la dignité de la personne doivent primer en tout temps.
- Les professionnels de laboratoire médical travaillent avec les autres professionnels de la santé à fournir des soins efficaces au patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent promouvoir l'image et le statut de leur profession en maintenant des normes de pratique élevées dans leur vie professionnelle et par le biais de l'appui concret à leurs organismes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent protéger la confidentialité de toute l'information concernant le patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent assumer la responsabilité de leurs actes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent exercer leur profession selon leur compétence professionnelle.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent s'engager à maintenir et à améliorer leurs compétences et leurs connaissances et à se tenir à jour face aux progrès scientifiques. Ils maintiendront une honnêteté intellectuelle pour tout ce qui touche la certification professionnelle et l'éducation permanente.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent partager leurs connaissances avec leurs collègues et promouvoir l'apprentissage.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent connaître les lois et règlements régissant la technologie de laboratoire médical et ils doivent les appliquer dans la pratique de leur profession.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent pratiquer des méthodes de travail sûres en tout temps afin d'assurer la sécurité des patients et des collègues de travail et la protection de l'environnement.

Revisé en novembre 2011 © SCSLM

Sommaire - Projet d'examen

~ L'examen d'adjoint de laboratoire medical de la SCSLM est basé sur ce plan ~

	COMPÉTENCES	POINTS ALLOUÉS-EN %
1. Compétences fondamentales	1.01, 1.02, 1.03, 9.05, 9.14	2-5%
2. Pratiques de travail sécuritaires	2.01, 2.02, 2.03, 2.04, 2.05, 2.06, 2.07, 2.08, 2.09, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13	10-15%
3. Communication et interaction	3.01, 3.02, 3.03, 3.04, 3.05, 3.06, 3.07, 3.08	2-4%
4. Entrée des données/obtention et réception des échantillons	4.01, 4.02, 4.03, 4.04, 4.05, 4.06, 4.07, 4.08, 4.09, 4.10	30-40%
5. Traitement des échantillons	5.01, 5.02, 5.03	15-25%
6. Méthodes préanalytiques	6.01, 6.02, 6.03, 6.04, 6.05, 6.06	15-25%
7. Préparation des réactifs et des milieux	7.01, 7.02, 7.03, 7.04	1-3%
8. Assurance de la qualité	8.01, 8.02, 8.03, 8.04, 8.05	2-5%
9. Professionalisme	9.01, 9.02, 9.03, 9.04, 9.06, 9.07, 9.08, 9.09, 9.10, 9.11, 9.12, 9.13, 9.15	5-10%

© Tous droits réservés SCSLM 2007

Aucune section de cette publication ne peut être reproduite, sous quelque forme que ce soit, sans la permission écrite de la Société canadienne de science de laboratoire médicale.

Postulats sur les adjoints de laboratoire médical

L'adjoint de laboratoire médical

Après avoir complété un programme de formation, l'adjoint de laboratoire médical a acquis de vastes connaissances de base qui sont évaluées avant les examens de certification.

Il exerce sa profession en assurant la sécurité des patients, de ses collègues, la sienne et celle de l'environnement.

Il contribue à assurer la santé du public, favorise le bien-être du patient, respecte sa dignité et protège la confidentialité.

Il fait partie intégrante de l'équipe de soins de santé : il partage les connaissances, favorise l'apprentissage et collabore avec les autres professionnels à fournir des soins efficaces.

Il est un professionnel digne de confiance, responsable des actes professionnels qu'il pose; il exerce sa profession en respectant les normes de pratique, les lois et les règlements la régissant.

Le client et le patient

Le client comprend toute personne qui dialogue avec l'adjoint de laboratoire médical (ex. le patient, le représentant du patient, les collègues de travail, et les autres professionnels de la santé).

Le patient comprend toute personne requérant des services de laboratoire médical.

L'adjoint de laboratoire médical travaille en collaboration avec les clients en vue d'obtenir les échantillons et de les préparer à des fins d'analyse.

L'adjoint de laboratoire médical favorise une communication verbale et écrite afin d'optimiser le dialogue avec les clients en vue d'assurer un service professionnel de haute qualité.

L'environnement

L'adjoint de laboratoire médical est en mesure de travailler dans plusieurs types d'environnements, qui, sans s'y limiter, incluent les hôpitaux, les laboratoires médicaux privés, les départements de santé communautaire, les institutions d'enseignement, les établissements de longue durée, les organismes correctionnels, les soins au chevet du malade et à domicile et l'industrie privée.

L'adjoint de laboratoire médical travaille dans un environnement dynamique et en constante évolution; il se sert de tout l'équipement technologique pour fournir l'information qui doit être traitée avec précision, en temps utile.

Préambule

Responsabilité professionnelle et collaboration avec les professionnels de la santé

L'adjoint de laboratoire médical (ALM) satisfait aux prescriptions juridiques et déontologiques et protège le droit du patient à des normes de soins établies. L'ALM démontre une habileté de communication interpersonnelle efficace avec les patients, ses collègues adjoints et les autres professionnels de la santé dans son milieu de travail. Les ALM font partie des membres du personnel de laboratoire de première ligne. Ils sont souvent les premières personnes avec lesquelles les clients et les patients entrent en communication. Ils doivent démontrer une attitude professionnelle irréprochable afin de fournir les meilleurs services de santé et de maintenir l'image de la profession au sein du système de santé à travers le Canada.

Les compétences fondamentales décrites dans la Catégorie 1 s'appliquent à toutes les autres catégories décrites dans ce profil de compétences. Au cours de l'élaboration et de la révision de ce document, on a tenu compte des différences régionales, des besoins et des exigences ainsi que de la législation. On a reconnu que la supervision immédiate du travail effectué par les ALM diffère à travers le pays.

Postulats généraux

L'adjoint de laboratoire médical :

1. est un professionnel digne de confiance et responsable des actes professionnels qu'il pose
2. demande de l'aide et de l'encadrement pour accroître son niveau de compétence
3. explique au patient le procédé qui sera utilisé afin de faciliter le consentement éclairé et respecte son droit de refuser le traitement
4. exerce un jugement éclairé relativement à son droit de refuser de participer à des activités potentiellement dangereuses
5. se conforme à la législation régissant la science de laboratoire médical et applique la législation à sa pratique de la profession
6. pour satisfaire aux besoins du patient en matière de soins de santé, il tient compte en tout temps du bien-être du patient et de son droit à la confidentialité; il respecte la dignité de la personne, son intimité, ses valeurs et ses croyances.
7. identifie les besoins d'apprentissage et participe à des sessions de formation et d'éducation permanente
8. se maintient à l'avant-garde des nouvelles techniques de laboratoire et de recherche et partage ses nouvelles connaissances avec ses collègues
9. démontre de la facilité à s'adapter à des situations qui changent rapidement, par exemple, il réagit adéquatement aux situations critiques; il garde son calme dans des situations stressantes; il applique les compétences acquises à de nouvelles situations
10. approfondit ses connaissances en cherchant à en acquérir de nouvelles auprès d'autres professionnels de la santé (polyvalence)
11. agit de façon professionnelle en démontrant des compétences de communication interpersonnelle et en adoptant des méthodes de résolution de conflit efficaces
12. réalise que les questions d'éthique dans l'environnement des soins de santé concernent l'adjoint de laboratoire

13. démontre de la curiosité intellectuelle en étant ouvert à des nouvelles idées et réceptif au changement
14. à titre de membre de l'équipe de soins de santé, il doit promouvoir l'image et le statut de la profession de la science de laboratoire médical en maintenant des normes de pratique élevées
15. représente les services de laboratoire de manière professionnelle, dans son apparence et son hygiène personnelle
16. fait la promotion de sa profession et sensibilise le client, le patient et le public au travail de l'ALM.

Catégories de compétences

1. Compétences fondamentales	L'adjoint de laboratoire médical applique les compétences fondamentales dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées
2. Pratiques de travail sécuritaires	L'adjoint de laboratoire médical exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation en vigueur
3. Communication et interaction	L'adjoint de laboratoire communique, de façon compétente et professionnelle, il est à l'écoute, communique verbalement et par écrit avec ses collègues de laboratoire, avec les patients, les clients et les autres professionnels de la santé. Il projette une image professionnelle et respecte les pratiques généralement reconnues dans le contexte des interactions avec les clients, les patients et les collègues
4. Entrée des données/obtention et réception des échantillons	L'adjoint de laboratoire vérifie les données pertinentes et s'assure que les échantillons appropriés sont obtenus conformément aux protocoles établis
5. Traitement des échantillons	L'adjoint de laboratoire médical traite les échantillons provenant de sources diverses selon les protocoles établis
6. Méthodes préanalytiques	L'adjoint de laboratoire médical effectue les méthodes préanalytiques sur les échantillons provenant de sources diverses selon les protocoles établis
7. Préparation des réactifs et des milieux	L'adjoint de laboratoire médical prépare les réactifs selon des méthodes approuvées, conformément aux normes du laboratoire et aux protocoles établis
8. Assurance de la qualité	L'adjoint de laboratoire pratique et favorise les politiques et méthodes d'assurance de la qualité et participe également aux initiatives d'assurance de la qualité
9. Professionalisme	L'adjoint de laboratoire médical se conforme aux exigences de la pratique et protège les droits du patient à des normes de soins établies. La responsabilité professionnelle comprend l'étendue de la pratique, la responsabilité et le développement professionnel

Catégorie 1¹

Compétences fondamentales

L'adjoint de laboratoire médical applique les compétences fondamentales dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées à l'intérieur du champ de pratique de la profession d'ALM.

Numéro	Compétence
1.01	Il identifie correctement le patient et l'échantillon en assurant la confidentialité
1.02	Il utilise le matériel de bureau pour le stockage et la récupération des données, la communication et la recherche, ex., télécopieur, photocopieur, ordinateurs
1.03	Il applique les éléments de base de la terminologie médicale, de la physiologie, de l'anatomie, du processus des maladies et du contrôle infectieux pour exécuter les tâches en toute sécurité et de façon appropriée

¹ La compétence 1.04 de l'ancienne version a été supprimée et est devenue la nouvelle compétence 9.05

Catégorie 2

Pratiques de travail sécuritaires

L'adjoint de laboratoire médical exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation en vigueur.

Numéro	Compétence
2.01	Il applique les principes des précautions normalisées
2.02	Il porte des vêtements de protection individuelle, de façon appropriée, ex. gants, sarraus, masques protecteurs, écrans faciaux, tabliers
2.03	Il applique les pratiques d'hygiène et de prévention des infections appropriées au laboratoire
2.04	Il minimise les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, au matériel et à l'équipement de laboratoire
2.05	Il utilise les appareils de sécurité mis à la disposition du laboratoire de façon appropriée, ex. hottes de laboratoire, enceinte de sécurité biologique, appareils de prélèvement à la pipette
2.06	Il applique les directives du SIMDUT et la législation actuelle en ce qui a trait à l'étiquette, le datage, la manipulation, le transport, l'entreposage et l'élimination des matières dangereuses
2.07	Il manipule et élimine les objets pointus et tranchants conformément aux directives de sécurité
2.08	Il choisit et utilise la méthode appropriée pour désinfecter et/ou stériliser les objets
2.09	Il réagit aux incidents tels une blessure par produit chimique, une blessure entraînant un traumatisme, une piqûre accidentelle, un choc électrique, des brûlures, la perte de conscience d'un patient, ex., premiers soins
2.10	Il applique les méthodes de confinement des déversements et les méthodes de nettoyage de matériel infectieux et de matières dangereuses
2.11	Il réagit de façon appropriée à tous les codes d'urgence
2.12	Il rapporte les incidents liés à la sécurité et aux blessures personnelles, ex. blessures avec une aiguille, éclaboussure de produit chimique, en temps opportun
2.13	Il applique les lignes directrices relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail en ce qui a trait aux dangers de radiation, d'incendie et aux dangers biologiques

Catégorie 3

Communication et interaction

L'adjoint de laboratoire médical communique de façon compétente et professionnelle, il est à l'écoute, communique verbalement et par écrit avec ses collègues de laboratoire, avec les patients, les étudiants, les clients et les autres professionnels de la santé. Il projette une image professionnelle et respecte les pratiques généralement reconnues en ce qui a trait aux interactions avec les clients, les patients et les collègues.

Numéro	Compétence
3.01	Il identifie et reconnaît les catégories de clients et de patients (patients hospitalisés ou des cliniques externes), ex., patients, médecins, technologistes, personnel infirmier, pathologistes et autres membres du personnel de laboratoire
3.02 ²	Il démontre des aptitudes pour la communication <ul style="list-style-type: none">▪ Il échange l'information avec ses collègues, les patients, les étudiants, les clients et les autres professionnels de la santé▪ Il a recours à une communication verbale efficace▪ Il écrit de façon claire et concise▪ Il utilise la technologie de façon appropriée pour faciliter la communication▪ Il identifie les barrières qui freinent l'efficacité de la communication▪ Il identifie d'autres formes de communication non verbale, ex. gestes
3.03	Il démontre des aptitudes à travailler efficacement en équipe
3.04	Il favorise la collaboration interdisciplinaire dans ses rapports avec les autres professionnels de la santé
3.05	Il démontre des aptitudes à prodiguer aux patients des soins de base pertinents au professionnel de laboratoire <ul style="list-style-type: none">▪ Il reconnaît les indicateurs communs de stress des patients▪ Il initie des procédures de suivi si nécessaire pour favoriser le bien-être des patients▪ Il sait s'adapter aux patients qui présentent des niveaux d'acuité variés
3.06	Il prévoit, contribue, réagit et travaille efficacement dans un environnement changeant
3.07	Il démontre une gestion efficace du temps
3.08	Il communique efficacement avec ses collègues, avec les patients, les étudiants, les clients et les autres professionnels de la santé en conservant une attitude professionnelle

² 3.02 Reformulée

Catégorie 4

Entrée des données et obtention et réception des échantillons

L'adjoint de laboratoire vérifie les données pertinentes et s'assure que les échantillons appropriés sont obtenus conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
4.01	Il s'assure que l'information nécessaire paraît sur la demande de service, ex. demande d'analyse ou étiquette prérépertoriée
4.02	Il obtient et étiquette les échantillons de laboratoire selon les modalités d'application <ul style="list-style-type: none">▪ Il choisit l'équipement/matériel appropriés, ex. type/calibre d'aiguille, contenant d'échantillon▪ Il vérifie si l'étiquetage est complet
4.03 ³	Il effectue les prélèvements sanguins veineux et capillaires pour obtenir les échantillons appropriés en vue de l'analyse de laboratoire <ul style="list-style-type: none">▪ Il confirme l'identité du patient▪ Il établit une relation professionnelle avec le patient▪ Il fournit au patient l'information nécessaire afin qu'il comprenne le procédé de prélèvement de l'échantillon▪ Il obtient le consentement du patient avant d'effectuer le prélèvement▪ Il suit les méthodes et techniques qui visent à minimiser l'inconfort pour le patient
4.04	Il renseigne le patient sur le prélèvement, la conservation et le transport des échantillons, par exemple, urine mijet, urine de 24 heures, recherche de sang dans les selles
4.05	Il observe le protocole établi relativement à l'obtention d'échantillons susceptibles d'avoir des implications juridiques ou d'ordre industriel et s'assure que la continuité de la possession est maintenue, ex. éthylo-test, dépistage de drogue dans l'urine
4.06	Il recueille, étiquette et remet les échantillons de façon sécuritaire et en temps utile, en tenant compte de la priorité et de la stabilité
4.07	Il inscrit les renseignements sur les échantillons dans le système d'information du laboratoire, ex., inscription manuelle, électronique
4.08	Il vérifie la pertinence de l'échantillon, y compris la quantité et le volume adéquats ainsi que l'intégrité.
4.09	Il se conforme aux directives d'entreposage, de conservation et d'élimination des échantillons.
4.10	Il rapporte les erreurs relativement à l'obtention des échantillons afin de prendre les mesures correctives.

³ 4.03 Les sous-sections ont été remplacées par des points

Catégorie 5

Traitement des échantillons

L'adjoint de laboratoire médical traite les échantillons provenant de sources diverses selon les protocoles établis.

Numéro	Compétence
5.01 ⁴	<p>Il reçoit les échantillons</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Il valide l'information selon la demande, selon l'échantillon et selon la feuille de repérage et il accepte ou rejette l'échantillon conformément à la politique du laboratoire sur la réception des échantillons.▪ Il vérifie si les échantillons ont été emballés correctement pour le transport.
5.02 ⁵	<p>Il suit les procédures établies relatives au traitement des échantillons, ex. centrifugeuses, aliquotes, ajout d'agents de conservation</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Il identifie la nécessité du post-traitement de l'échantillon et réagit de façon appropriée, ex. présence de caillots de fibrine, hémolyse ou lipémie
5.03 ⁶	<p>Il prépare les échantillons pour le transfert au site d'analyse ou dans un centre spécialisé par transport terrestre</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Il prépare la documentation, emballe les échantillons pour le transport, scelle et étiquette le contenant d'expédition, ex. Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

⁴ 5.01 Les sous-sections ont été remplacées par des points

⁵ 5.02 Les sous-sections ont été remplacées par des points

⁶ 5.03 Les sous-sections ont été remplacées par des points

Catégorie 6

Méthodes Préanalytiques

L'adjoint de laboratoire médical effectue les méthodes préanalytiques sur les échantillons provenant de sources diverses selon les protocoles établis.

Numéro	Compétence
6.01	Il prépare les échantillons pour les analyseurs automatisés et semi-automatisés
6.02	Il prépare les frottis d'hématologie et de microbiologie, manuellement ou à l'aide de l'équipement automatisé
6.03	<p>Il effectue les techniques de coloration usuelles en hématologie, en microbiologie et en histotechnologie, manuellement ou à l'aide des appareils automatisés pour la coloration, ex. Jenner–Giemsa, Gram, Wright, hématoxyline et éosine.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il fixe les lames
6.04 ⁷	Il choisit les milieux de cultures appropriés, ensemence (lames/installe) et procède à l'incubation des échantillons de microbiologie à l'aide des systèmes manuels ou automatisés
6.05 ⁸	<p>Il prépare les échantillons d'histologie, y compris l'enregistrement de l'échantillon et le marquage des cassettes de tissus, manuellement ou à l'aide des techniques automatisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il assure l'entretien de l'appareil pour la circulation des tissus et les changements de réactifs ▪ Il classe et repère les lames colorées et les blocs de paraffine
6.06 ⁹	<p>Il prépare les échantillons de cytologie – méthodes automatisées ou manuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il prépare les échantillons gynécologiques et non gynécologiques ▪ Il colore et monte les lames, ex. Papanicolaou

⁷ 6.04 Ordre de compétence remanié

⁸ 6.05 Les sous-sections ont été remplacées par des points

⁹ 6.06 Les sous-sections ont été remplacées par des points

Catégorie 7

Préparation des réactifs et des milieux

L'adjoint de laboratoire médical prépare des réactifs et les milieux selon des méthodes approuvées et selon les normes du laboratoire et les méthodes établies.

Numéro	Compétence
7.01 ¹⁰	Il prépare les milieux, les colorants, les solutions stocks et les solutions de travail <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="365 569 1333 600">▪ Il effectue des calculs simples et des dilutions pour la préparation des réactifs
7.02	Il reconstitue les réactifs conformément aux spécifications du fabricant
7.03	Il nettoie la vaisselle de laboratoire
7.04	Il utilise l'équipement servant à la préparation des réactifs, ex. le pH mètre, la balance, l'autoclave, etc.

¹⁰ 7.01 Les sous-sections ont été remplacées par des points

Catégorie 8
Assurance de la qualité

L'adjoint de laboratoire médical pratique les politiques et méthodes d'assurance de la qualité et participe également aux initiatives d'assurance de la qualité.

Numéro	Compétence
8.01	Il s'assure de l'entretien de l'équipement de laboratoire au besoin Il complète la documentation nécessaire
8.02 ¹¹	Il applique les principes d'assurance de la qualité <ul style="list-style-type: none">▪ Il suit les procédures▪ Il applique les mesures correctives appropriées▪ Il les documente de façon appropriée, ex. contrôle de la température du réfrigérateur, des incubateurs, des bains secs, etc.
8.03 ¹²	Il vérifie les dates d'expiration des produits ainsi que les numéros de lots <ul style="list-style-type: none">▪ Il assure la rotation des stocks▪ Il commande et réapprovisionne les fournitures au fur et à mesure et selon les besoins
8.04	Il participe à la mise à jour des méthodes et protocoles ainsi qu'à d'autres informations de référence et de communication
8.05	Il participe à l'analyse du volume de travail pour identifier les problèmes et les régler

¹¹ 8.02 Compétence reformatée par point

¹² 8.03 Compétence reformatée par point

CATÉGORIE 9

Professionalisme

L'adjoint de laboratoire médical satisfait aux prescriptions juridiques et déontologiques de la profession et protège le droit du patient à des normes de soins reconnues. La responsabilité professionnelle comprend l'étendue de la pratique, la responsabilité et le développement professionnel.

Numéro	Compétence
9.01	Il participe à la subvention des besoins de santé du public, attachant une importance primordiale à la confidentialité et au bien-être du patient, respectant en tout temps sa dignité, ses valeurs, son intimité et ses croyances
9.02	Il se conforme à la législation régissant la profession de laboratoire médical
9.03	Il réalise et demande de l'aide et des conseils lorsqu'on lui demande de s'acquitter d'une tâche qui outrepassé ses compétences
9.04	Il respecte le droit du patient de refuser un traitement
9.05	Il adopte une approche judicieuse face au droit de refuser de participer à des situations possiblement dangereuses
9.06	Il est responsable de ses actes professionnels
9.07	Il participe à des activités d'éducation permanente et de formation continue
9.08	Il suit les progrès des techniques de laboratoire et de la recherche et partage ses nouvelles connaissances avec des collègues
9.09	Il fait la promotion de l'image et du statut de la profession de science de laboratoire médical comme membre de l'équipe de soins de santé en maintenant des normes de pratique élevées
9.10	Il s'applique à sensibiliser le public sur la contribution de l'adjoint de laboratoire médical dans les soins de santé
9.11	Il réalise de quelle façon les questions d'éthique dans l'environnement de soins de santé affectent l'adjoint de laboratoire médical
9.12	Il démontre de la facilité à s'adapter rapidement à des changements de situation, ex. réagir de façon appropriée dans les situations critiques, garder son calme dans les situations de stress, mettre en pratique ses compétences dans de nouvelles situations
9.13	Il manifeste sa connaissance du système de santé et des associations professionnelles de laboratoire ainsi que les responsabilités
9.14 ¹³	Il maintient la confidentialité de l'information
9.15	Il respecte la dignité et la vie privée des patients

¹³ 9.04 - Compétence 3.04 de l'ancienne version

Société canadienne de science de laboratoire médical
33 Wellington St N, Hamilton ON, L8R 1M7
Téléphone : (905) 528-8642
Télécopieur : (905) 528-4968
Courriel : cert@csmls.org